

Utilisation des résultats de recherche dans les assemblées législatives : une revue systématique

Mathieu Ouimet*, Morgane Beaumier, Adrien Cloutier, Alexandre Côté, Éric Montigny, François Gélinau, Steve Jacob et Stéphane Ratté

Article original : Ouimet, M., Beaumier, M., Cloutier, A., Côté, A., Montigny, É., Gélinau, F., Jacob, S., & Ratté, S. (2023). Use of research evidence in legislatures: a systematic review. *Evidence & Policy* (published online ahead of print 2023). <https://doi.org/10.1332/174426421X16656568731041>. Cet article est republié en français avec l'autorisation de la maison d'édition Bristol University Press. Les citations dans le texte sont des traductions libres.

RÉSUMÉ | **Contexte** : Bien que les législateurs ou législatrices jouent un rôle essentiel dans l'élaboration des politiques, il n'existe pas de revue systématique des études sur l'utilisation des résultats de recherche dans les assemblées législatives. **Buts et objectifs** : Examiner les types d'usages de la recherche et les facteurs qui facilitent ou entravent son utilisation dans les assemblées législatives. **Méthodes** : Nous avons procédé à un examen systématique des études réalisées dans les assemblées législatives, indépendamment de la région géographique ou de l'année de publication. Nous avons inclus les études empiriques, quelle que soit la méthodologie employée. Une synthèse thématique a été utilisée pour synthétiser le type d'utilisation et les facteurs facilitant et entravant l'utilisation des résultats de recherche dans les parlements. Nous avons inclus 21 études. **Résultats** : Le type d'utilisation le plus fréquemment observé est celui à des fins symboliques ou tactiques. Des formes d'utilisation spécifiques aux assemblées législatives ont également été identifiées, telles que la préparation des questions et des débats ou encore pour la recherche d'un consensus. Quatre catégories de facteurs considérés comme des facilitateurs ou des obstacles ont été identifiées : institution et organisation, caractéristiques de la recherche, contexte, et caractéristiques individuelles. Certains facteurs avaient déjà été identifiés dans des études antérieures, tandis que d'autres semblent s'appliquer exclusivement aux assemblées législatives. **Discussion et conclusions** : La revue systématique a permis d'identifier les types d'utilisation des résultats de recherche observés dans les assemblées législatives et de développer une nouvelle catégorisation des facteurs susceptibles de promouvoir ou d'entraver l'utilisation des résultats de recherche dans ce cadre institutionnel. L'étude a mis en évidence la nécessité de poursuivre les recherches au-delà des États-Unis, dans les assemblées législatives monocamérales et dans des pays dotés d'un régime parlementaire. L'analyse du contenu des débats parlementaires au sein d'assemblées ou de commissions législatives afin d'examiner l'utilisation des résultats de recherche semble être sous-utilisée.

MOTS CLÉS | *Utilisation de résultats de recherche, législature, parlement, revue systématique*

MESSAGES CLÉS

- | Les études ont été menées principalement aux États-Unis d'Amérique.
- | Bien que l'utilisation symbolique/tactique des résultats de recherche soit le type d'utilisation le plus souvent observé, d'autres types d'utilisation ont été observés.
- | Quatre catégories de facteurs facilitateurs et entravants ont été identifiées : institution et organisation, caractéristiques de la recherche, contexte stratégique et politique, et caractéristiques individuelles.
- | L'étude a révélé certaines différences entre les pouvoirs législatif et exécutif en ce qui concerne le type d'utilisation et les facteurs.

1 | CONTEXTE

L'effort visant à intégrer les résultats de recherche dans l'élaboration des politiques est un défi pour le pouvoir exécutif et son service public (Landry et al., 2003), mais aussi pour le pouvoir législatif (Rose et al., 2020). Tout comme les gouvernements, les corps législatifs participent à l'élaboration des politiques publiques, mais ils diffèrent des gouvernements par leurs fonctions et leurs activités. Bien que les gouvernements soient à l'origine de plusieurs projets de loi, le rôle du pouvoir législatif réside principalement dans la rédaction, l'adoption et la modification des lois qui fournissent des cadres généraux pour l'élaboration des politiques publiques par le gouvernement. La fonction de contrôle du gouvernement par le biais de votes de confiance et de censure, de séances de questions-réponses, de commissions législatives et du travail des législateurs ou législatrices issus des partis d'opposition est également ce qui différencie les corps législatifs des gouvernements. En outre, contrairement aux gouvernements, les corps législatifs (en particulier les corps législatifs nationaux) rédigent, adoptent et révisent la constitution. Plus encore, les assemblées législatives assument la fonction représentative qui consiste à relier les citoyens au système politique (sur les fonctions essentielles des assemblées législatives et des gouvernements, voir Balzacq et al. [2014], p. 269-305). Le rôle essentiel du pouvoir législatif dans l'élaboration des politiques publiques soulève des questions sur l'utilisation des résultats de recherche dans ce cadre spécifique. En particulier, à quelles fins les preuves scientifiques ou les résultats de recherche sont-ils utilisés dans les assemblées législatives, et quels sont les facteurs qui facilitent ou entravent leur utilisation ? Telles sont les principales questions auxquelles cet article tente de répondre.

Une mise à jour de l'examen systématique de la littérature empirique sur les facteurs qui entravent et facilitent l'utilisation des données de recherche dans l'élaboration des politiques a été réalisée il y a huit ans (Oliver et al., 2014). L'approche consistant à étudier les facteurs qui facilitent ou entravent l'élaboration de solutions pour réduire le fossé entre les preuves scientifiques et les politiques a été critiquée dans la mesure où elle n'est pas suffisamment fondée sur des travaux théoriques et empiriques dans le domaine des études sur les politiques publiques, conduisant à une mauvaise compréhension des exigences et des contraintes du travail des décideurs et décideuses politiques (Cairney, 2016). Cependant, l'identification et la catégorisation des facteurs associés à l'utilisation des résultats de recherche dans l'élaboration des politiques fournissent une base comparative aux scientifiques qui s'apprêtent à étudier ce sujet, tout en gardant à l'esprit que ces facteurs peuvent dépendre fortement du contexte local et ne sont donc pas nécessairement transposables à tous les contextes.

L'un des principaux points forts de l'examen systématique réalisé par Oliver et al. (2014) est que la revue en question identifie les études empiriques menées dans divers cadres d'élaboration des politiques (par exemple ministères, agences, parlements, etc.). D'un autre côté, cette force peut aussi être une faiblesse, car la nature et les contraintes du travail d'élaboration des politiques qui peuvent influencer l'utilisation des résultats de recherche peuvent différer entre le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif. Couvrant 145 études, la revue systématique d'Oliver et al. (2014) fait peu référence au pouvoir législatif.

L'examen systématique, dont les résultats sont présentés dans cet article, constitue la première phase d'un projet plus vaste sur l'utilisation des données de recherche, qui sera examinée dans plus de vingt

assemblées législatives qui composent l'Assemblée parlementaire de la Francophonie. Bien que l'étude dans ces assemblées législatives soit principalement axée sur les facteurs institutionnels et organisationnels qui influencent l'utilisation des données de recherche, notre examen porte sur toute catégorie de facteurs susceptibles d'affecter l'utilisation des données de recherche dans n'importe quel type d'assemblée législative. Plus précisément, les objectifs de la revue systématique étaient (1) d'examiner le type d'utilisation des preuves scientifiques au sein du pouvoir législatif qui semble être le plus fréquemment observé dans les études empiriques et (2) de produire une synthèse thématique des facteurs qui facilitent ou entravent l'utilisation des preuves scientifiques dans les assemblées législatives.

L'article est structuré comme suit. La section suivante présente les méthodes utilisées pour atteindre les objectifs de la revue systématique. La présentation des résultats suit la section portant sur les méthodes. Dans cette section, nous présentons d'abord les résultats de la recherche documentaire et les caractéristiques des études incluses. Ensuite, nous présentons les résultats sur les types d'utilisation des preuves scientifiques observés dans les études (premier objectif), puis sur les facteurs qui facilitent ou entravent leur utilisation (deuxième objectif). Enfin, nous discutons des résultats, présentons les limites de l'analyse et proposons quelques pistes pour de futures recherches.

2 | MÉTHODOLOGIE

Pour être incluses, les études devaient être :

- sur **l'utilisation**. L'accent a donc été mis sur la demande plutôt que sur l'offre. Les études portant uniquement sur les pratiques de diffusion ou de courtage des producteurs et productrices de résultats de recherche ou des intermédiaires ont été exclues;
- sur **l'utilisation des preuves de recherche** (*research evidence*), définies globalement comme des résultats de recherche, peu importe la discipline, la conception de la recherche (observationnelle ou expérimentale) ou la méthode d'analyse (quantitative, qualitative ou mixte). Les études pour lesquelles il n'était pas clair si des preuves de recherche étaient incluses dans les résultats ou les informations dont l'utilisation était en cours ont été exclues de la revue (par exemple l'utilisation de données gouvernementales, l'analyse des politiques internes, l'évaluation de programmes, les études d'étalonnage, les indicateurs de performance, etc.);
- des **études primaires** (c'est-à-dire les revues systématiques ont été utilisées pour identifier les études primaires) qui décrivent les types d'utilisation des données de recherche ou les facteurs facilitant ou entravant leur utilisation. Les études décrivant les sources d'information utilisées sans décrire le type d'utilisation ou les facteurs facilitant ou entravant l'utilisation ont été exclues de l'examen. Il en va de même pour les études portant sur les solutions perçues pour promouvoir l'utilisation des données de recherche;
- **empiriques**, quelle que soit la conception de la recherche. Toutefois, les études présentant peu ou pas d'informations sur la méthodologie d'observation ou d'expérimentation ont été exclues. Les études qui se contentent de rendre compte de discussions non structurées lors de réunions

ou d'ateliers (à l'exception des groupes de discussion et des entretiens) ont été exclues. Les essais ou les textes de réflexion de nature conceptuelle, théorique ou de débat ont également été exclus;

- réalisées dans **tous les types de législatures nationales ou infranationales** et dans **tous les pays**. Les études ne couvrant pas le pouvoir législatif ou se concentrant uniquement sur les ministères ou les agences gouvernementales ont été exclues. Pour être incluses, les études devaient présenter des résultats pouvant être directement liés au pouvoir législatif. À titre d'exemple, dans une étude portant sur l'élaboration des politiques au sein à la fois des pouvoirs exécutif et législatif, des analyses en sous-groupes pour le pouvoir législatif devaient être présentées pour que l'étude soit incluse.

Comme Oliver et al. (2014), nous n'avons pas exclu d'études sur la base de leur conception ou des secteurs de politiques publiques. Cependant, notre analyse diffère de celle d'Oliver et al. (2014) à plusieurs égards. Notre analyse se concentre sur un type de cadre institutionnel d'élaboration des politiques, à savoir les assemblées législatives. En revanche, la revue de Oliver et al. (2014) comprend des études portant sur divers cadres (hôpitaux, prisons, agences gouvernementales, assemblées législatives, organisations internationales, etc.). En outre, notre analyse se concentre sur le type d'utilisation et les facteurs, alors que Oliver et al. (2014) couvrent plusieurs autres aspects, tels que des idées de solutions pour promouvoir l'utilisation.

Les bases de données électroniques anglophones suivantes ont été consultées le 9 mai 2021 : Web of Science (SSCI), International Bibliography of the Social Sciences (IBSS), PAIS Index, Sociological Abstracts, Worldwide Political Science Abstracts (WPSA), ABI / Inform Collection, Canadian Business and Current Affairs Database (CBCA), Business Source Premier, Public Administration Abstracts, Social Science Abstracts et International Political Science Abstracts. OVID Medline, qui comprend PubMed, a fait l'objet d'une recherche intégrale le 11 mai 2022 pendant le processus de révision du manuscrit. En outre, comme la phase 2 du projet prévoit de collecter des données dans les assemblées législatives francophones, nous avons également consulté les bases de données francophones suivantes le 22 mai 2021 : CAIRN et Erudit (y compris Persée). Menées par un spécialiste de la recherche dans les bases de données avec de nombreuses années d'expérience dans les projets de revue systématique, les requêtes ont été organisées en combinant deux concepts : (1) *evidence use* (utilisation des preuves scientifiques) et (2) *parliament* (parlement) ou *legislature* (législature). Les chaînes de recherche pour le concept de *evidence use* ont été conçues pour être larges afin de minimiser les pertes qui pourraient être causées par l'utilisation d'un plus petit nombre de termes de recherche. La même logique a été appliquée aux chaînes de recherche pour le concept de *parliament* (parlement) ou de *legislative branch* (pouvoir législatif). Dans certaines bases de données, nous avons limité les recherches aux publications évaluées par des pairs afin de réduire le nombre de résultats. Nous n'avons pas utilisé de limitation par année de publication. La liste complète des requêtes de programmation booléenne est disponible dans les données complémentaires accessibles en ligne : <https://www.openicpsr.org/openicpsr/project/180061>. Nous avons également examiné les 145 publications incluses dans la revue systématique de Oliver et al. (2014) et les publications citées dans les études incluses dans la revue. Enfin, nous avons également effectué une recherche sur Google pour trouver des études publiées sous forme de rapports.

Toutes les études ont d'abord fait l'objet d'une double vérification sur la base du titre et du résumé. Les études pertinentes ont été récupérées et examinées par deux personnes évaluatrices sur la base du texte intégral. Les études ont été sélectionnées et extraites à l'aide du logiciel en ligne Covidence. Deux personnes évaluatrices ont extrait toutes les études. Une troisième personne a revérifié l'extraction pour l'ensemble des études. Les champs d'extraction des données comprenaient les caractéristiques des études, les méthodes et les résultats liés au type d'utilisation, ainsi que les facteurs facilitant et entravant l'utilisation. Au cours de la phase d'extraction, les publications présentant les résultats à partir des mêmes données ont été fusionnées en une seule étude. Les informations extraites pour le type d'utilisation et de facteurs proviennent exclusivement de la section des résultats des publications examinées.

Nous avons utilisé l'approche de la synthèse thématique pour synthétiser les résultats des études, ce qui implique de regrouper les résultats en catégories (thèmes) (Gough, Oliver et Thomas, 2012). Pour le type d'utilisation, nous avons mené l'analyse thématique de manière déductive en utilisant la catégorisation des utilisations instrumentales, conceptuelles et symboliques (tactiques ou politiques) (Amara et al., 2004). Lorsqu'un type d'utilisation ne pouvait être classé dans l'une de ces trois catégories, il a été attribué à la catégorie « autre ». En ce qui concerne les facteurs de facilitation ou d'entrave, nous avons réalisé des synthèses thématiques inductives en extrayant les énoncés décrivant les résultats sur un tableur. Les énoncés des résultats ont été regroupés dans une catégorie analytique. L'analyse de ces énoncés nous a permis de créer quatre catégories analytiques, à savoir institution et organisation, caractéristiques de la recherche, contexte stratégique et politique, et caractéristiques individuelles. Nous avons ensuite créé des sous-catégories analytiques appelées « thèmes analytiques », dans lesquelles les études ont été classées en sous-thèmes décrivant les résultats.

Enfin, pour déterminer si l'utilisation des résultats de recherche diffère entre les pouvoirs exécutif et législatif, nous avons résumé les résultats sur la base du type d'utilisation et des facteurs du sous-ensemble d'études qui ont comparé ces aspects entre les deux pouvoirs.

Limites

Comme le montre le diagramme présenté et traité dans la section des résultats, plusieurs études empiriques ont été écartées car elles ne semblaient pas impliquer l'utilisation de résultats de recherche. Ce choix ne signifie pas que les preuves de recherche sont la seule ou la meilleure source de données que les législateurs ou législatrices doivent utiliser dans leur travail. En effet, il est bien établi que ces personnes utilisent une série d'informations qui vont bien au-delà des résultats de recherche. Cependant, le fait de se concentrer spécifiquement sur ce type d'information permet d'obtenir des résultats plus précis en ce qui concerne le type d'utilisation et les facteurs facilitateurs et entravants, car ces aspects pourraient varier en fonction du type d'information.

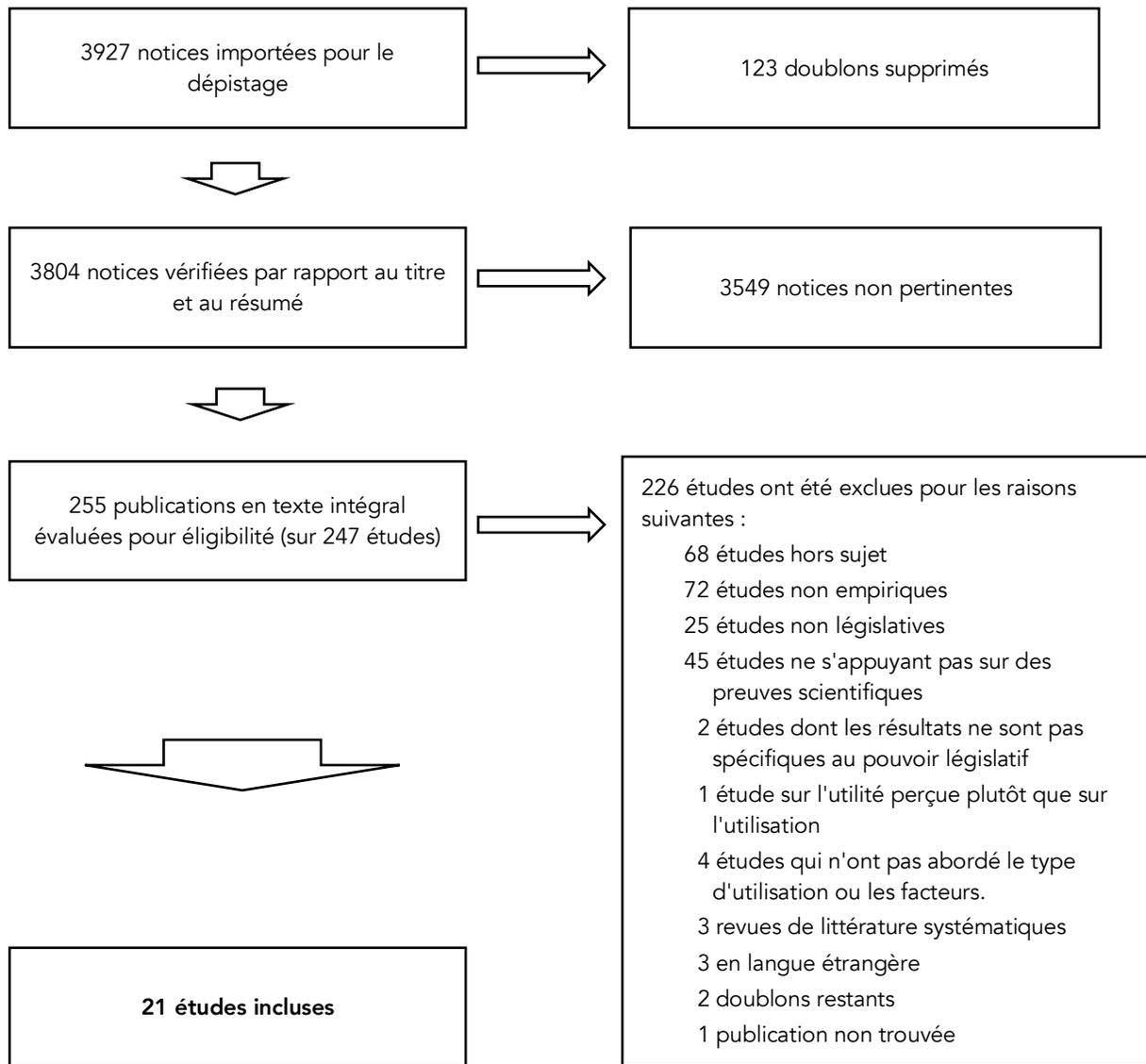
En théorie, il n'y a pas de limite aux efforts que les examinateurs et examinatrices peuvent déployer pour trouver des publications et des études dans le cadre d'un projet de revue systématique. La stratégie de recherche documentaire s'est principalement concentrée sur les bases de données bibliographiques et les études corollaires évaluées par des pairs. Les recherches sur Google (pas sur Google Scholar) ont été plus limitées dans leur couverture. Il est donc possible que des études éligibles publiées sous forme

de rapports disponibles sur Internet n'aient pas été identifiées. Par ailleurs, nous n'avons pas interrogé les auteurs et autrices qui ont publié sur le sujet afin d'identifier les publications qui auraient pu être omises. Toutefois, comme nous l'avons mentionné précédemment, l'ensemble du processus de sélection a été effectué par double codage et les décisions finales d'inclusion ont toutes été validées par une troisième personne.

3 | RÉSULTATS

La stratégie de recherche documentaire a permis d'identifier 3804 documents uniques, dont 255 ont été examinés en texte intégral. Vingt-et-une études publiées entre 1979 et sept. 2021 ont été incluses dans l'analyse. Le diagramme décrivant la disposition des documents est présenté dans la figure 1.

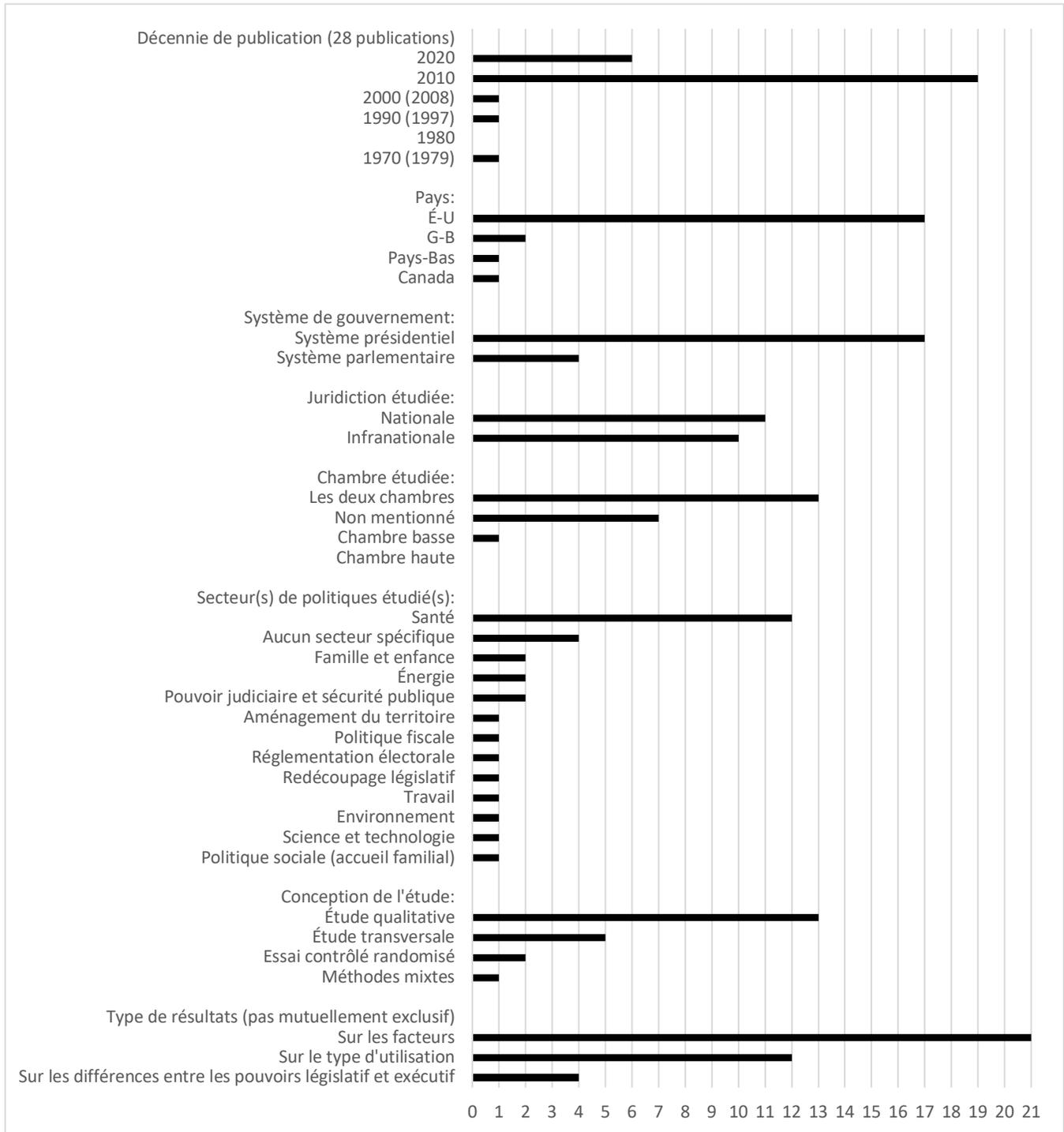
Figure 1 | Diagramme décrivant la disposition des documents



3.1 | Caractéristiques des études incluses

Pour une description complète des études incluses, voir les données supplémentaires (<https://www.openicpsr.org/openicpsr/project/180061>). Un résumé des caractéristiques de ces études est présenté dans la figure 2.

Figure 2 | Caractéristiques des 21 études incluses dans la revue



Avant 2010, seules trois études empiriques sur le type d'utilisation ou les facteurs influençant l'utilisation des preuves de recherche, qui montrent des résultats spécifiques pour le pouvoir législatif, avaient été publiées. Ces études se sont multipliées dans les années 2010, et cette tendance à la hausse devrait se poursuivre au cours de la décennie actuelle. La plupart des études ont été menées aux États-Unis d'Amérique (17 sur 21 études), qui dispose d'un système présidentiel. Les trois autres pays couverts par l'étude (le Royaume-Uni, le Canada et les Pays-Bas) disposent, quant à eux, d'un système parlementaire. Dix études ont examiné l'utilisation des résultats de recherche au niveau national, tandis que onze études l'ont fait au niveau infranational.

L'ensemble des 21 études ont toutes porté sur des législatures bicamérales (deux chambres, y compris le Sénat ou son équivalent). La plupart des études (13 sur 21) ont recueilli des données sur les deux chambres, tandis que sept études n'ont pas spécifié la/les chambre(s) étudiée(s). Une étude s'est concentrée exclusivement sur la chambre basse, tandis qu'aucune étude ne s'est concentrée exclusivement et précisément sur la chambre haute.

Seules quatre des 21 études ont examiné l'utilisation des résultats de recherche en général, sans se concentrer sur un ou plusieurs domaines politiques. Plus de la moitié des études incluses dans l'examen ont porté sur le secteur de la santé. C'est le secteur de politique publique qui a été le plus étudié. Ce résultat est similaire à celui de la revue systématique de Oliver et al. (2014), qui a examiné l'utilisation des résultats de recherche dans une grande variété de contextes au-delà des assemblées législatives.

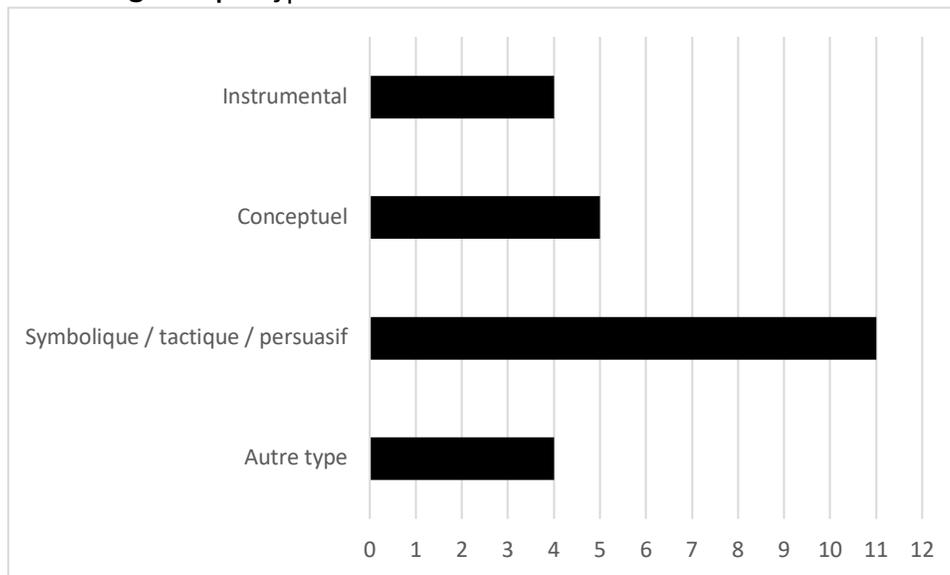
La plupart des études (13 sur 21) utilisent des méthodologies qualitatives basées sur des entretiens semi-directifs avec des élus ou des membres du personnel parlementaire. La revue comprend cinq études transversales, deux essais randomisés contrôlés et une étude à méthodes mixtes. Les 21 études incluses dans la revue rapportent des résultats sur les facteurs influençant l'utilisation des résultats de recherche. Douze de ces études rapportent également des résultats sur le type d'utilisation. Enfin, cinq des 21 études présentent des résultats comparant l'utilisation ou ses déterminants entre le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif.

3.2 | Type d'utilisation

Sur les 21 études incluses dans l'analyse, 12 rapportent des résultats sur le type d'utilisation des résultats de recherche dans les assemblées législatives. Dans la littérature sur l'utilisation de la recherche, l'étude du type d'utilisation est souvent guidée par l'utilisation de typologies. Depuis l'article séminal de Weiss (1979) sur le sujet, plusieurs typologies d'utilisation ont été développées, chacune avec ses variantes. Pour cet examen, les segments relatifs à la manière dont les résultats de recherche sont utilisés ont été classés en trois types d'utilisation fréquemment employés dans la littérature, à savoir l'utilisation instrumentale pour faciliter la prise de décision, l'utilisation conceptuelle pour faciliter la compréhension ou la réflexion sur les problèmes, les questions ou les solutions, et enfin, l'utilisation symbolique ou tactique qui consiste à utiliser les résultats de recherche pour atteindre des objectifs stratégiques ou politiques. Une catégorie « autre type » a été ajoutée à la grille de classification afin d'éviter de forcer les segments à entrer dans l'une des trois catégories et de découvrir éventuellement de nouvelles formes d'utilisation qui s'appliqueraient au pouvoir législatif.

La figure 3 montre la répartition du nombre d'études comportant au moins un segment de résultat dans chacune des catégories d'utilisation. La liste détaillée des segments pour chacune des 12 études est disponible dans les données complémentaires en ligne (<https://www.openicpsr.org/openicpsr/project/180061>). L'utilisation symbolique ou tactique a été observée dans toutes les études ayant examiné le type d'utilisation, sauf une (11 études sur 12), tandis que l'utilisation conceptuelle et instrumentale a été observée dans cinq et quatre études, respectivement.

Figure 3 | Types d'utilisation des résultats de recherche



Quatre des douze études ont fait état de résultats concernant d'autres types d'utilisation des résultats de recherche. Il est intéressant de noter que ces formes d'utilisation s'appliquent spécifiquement au cadre législatif. Le tableau 1 présente les segments relatifs à ces autres types d'utilisation des résultats de recherche.

Bogensneider, Day et Parrott (2019b, p. 783) rapportent que les résultats issus de la recherche sont utilisés pour « renforcer le débat, le dialogue, la collaboration et le compromis », « gagner la confiance des collègues en tant que source d'information bien renseignée et crédible », « poser des questions importantes à des fins politiques ou stratégiques », « évaluer la faisabilité politique et économique des décisions politiques » et « expliquer un vote sur une question donnée ». Les données recueillies par Geddes et ses collègues, qui ont fait l'objet de deux publications, montrent que les preuves scientifiques ont été utilisées pour « fournir un consensus scientifique faisant autorité » (Geddes et al., 2018, p. 268), pour « faire avancer les travaux des commissions et les relier étroitement au consensus » (Geddes, 2021, p. 50) et pour « veiller à ce que la politique partisane soit en marge de l'examen des commissions » (Geddes, 2021, p. 50). Une troisième étude a montré que les membres du corps législatif utilisent les résultats de recherche pour vérifier et contrôler les faits (Girling et Gibbs, 2019, p. 26). Enfin, Rose et al. (Rose et al., 2020, p. 625) ont constaté qu'un tiers des personnes interrogées utilisent les résultats de la recherche « pour éclairer directement leur travail immédiat de représentation, de

législation ou de contrôle, comme l’interrogation des témoins d’une commission d’enquête, le dépôt d’un amendement à un projet de loi ou le traitement d’une question liée à leur circonscription électorale ».

Tableau 1 | Autres types d’utilisation des preuves s’appliquant spécifiquement au pouvoir législatif

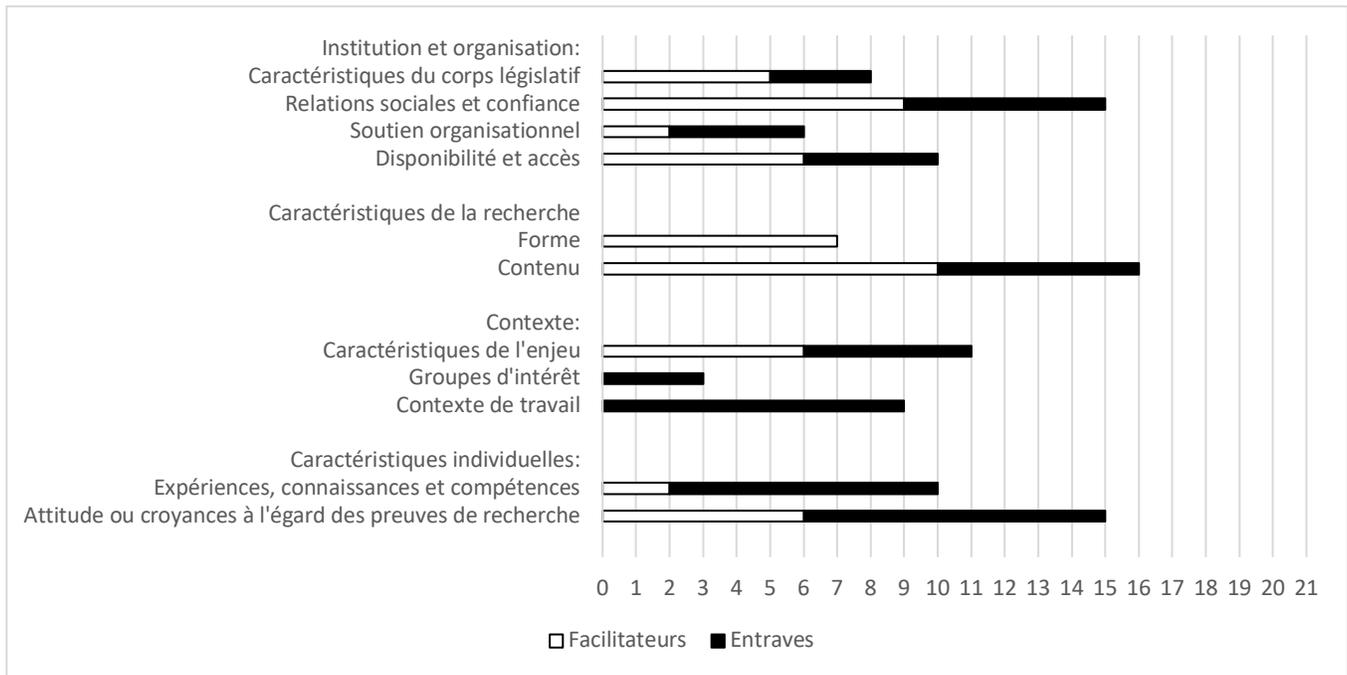
L’étude	Autres types d’utilisation des preuves
Bogenschneider, Day et Parrott (2019)	<p>« Améliorer le processus de prise de décision en renforçant le débat, le dialogue, la collaboration et le compromis ». (p. 783)</p> <p>« Gagner la confiance des collègues en tant que source d’information bien renseignée et crédible ». (p. 783)</p> <p>« Poser des questions importantes à des fins politiques ». (p. 783)</p> <p>« Évaluer la faisabilité politique et économique des décisions politiques ». (p. 783)</p> <p>« Expliquer un vote sur une question ». (p. 783)</p>
Geddes, Dommett et Prosser (2018) et Geddes (2020)	<p>« Ces citations révèlent que la recherche universitaire est utilisée, parallèlement à d’autres sources, pour définir les paramètres du débat contemporain. » (Geddes, Dommett et Prosser, 2018, p. 268)</p> <p>« Le POST (Parliamentary Office of Science & Technology) est plus susceptible d’évaluer les preuves scientifiques avant de fournir un consensus "scientifique" faisant autorité. » (Geddes, Dommett et Prosser, 2018, p. 268)</p> <p>« Les preuves jouent un rôle important dans l’avancement des travaux des commissions et sont étroitement liées au consensus. Elles sont utilisées pour assurer que la politique partisane reste en marge de l’examen en commission (et pourrait potentiellement être menacée par une plus grande polarisation des partis). » (Geddes, 2021, p. 50)</p>
Girling et Gibbs (2019)	<p>« ...plusieurs députés ont discuté de l’importance de la recherche pour aider à vérifier et contrôler les informations ». (p. 26)</p>
Rose et al (2020)	<p>« Dans l’ensemble, le thème dominant, mis en avant par environ un tiers des personnes interrogées, était l’utilisation de la recherche pour informer directement leur travail de représentation, de législation ou de contrôle, comme l’interrogation de témoins de commissions d’enquête, le dépôt d’un amendement à un projet de loi ou le traitement d’une question liée à la circonscription électorale ». (p. 625)</p>

3.3 | Facteurs influençant l’utilisation des résultats de recherche dans les assemblées législatives

Les 21 études de la revue présentent des résultats sur les facteurs facilitateurs, les facteurs d’entrave ou les deux. La synthèse thématique inductive a permis d’identifier des catégories pour lesquelles il existe des thèmes analytiques et des sous-thèmes appelés « thèmes descriptifs ». La figure 4 présente le

nombre d'études qui font état de catégories (thèmes) et de thèmes analytiques associés pour les facteurs de facilitation et d'entrave. Les thèmes descriptifs liés aux thèmes analytiques ne sont pas présentés dans cette figure afin de ne pas la surcharger. Les thèmes descriptifs sont présentés dans les données complémentaires (<https://www.openicpsr.org/openicpsr/project/180061>) et résumés ci-dessous.

Figure 4 | Catégories et thèmes analytiques pour les facilitateurs et les entraves à l'utilisation des résultats de recherche dans les assemblées législatives



Les résultats sur les facteurs affectant l'utilisation des preuves de recherche ont été regroupés dans les quatre grandes catégories suivantes : (1) institution et organisation (caractéristiques de la législature, relations sociales et confiance, soutien organisationnel, disponibilité et accès), (2) caractéristiques de la recherche (forme et contenu), (3) contexte (caractéristiques de la question, groupes d'intérêt et contexte lié au travail) et (4) caractéristiques individuelles (expérience, connaissances et compétences, et attitude ou croyances à l'égard des données de recherche). Il convient de noter qu'aucune catégorie n'a été créée pour les caractéristiques des chercheurs et chercheuses ou des intermédiaires, étant donné que l'étude s'est concentrée uniquement sur la demande (voir les critères de sélection dans la section « Méthodologie »). La figure montre un diagramme à barres groupées affichant le nombre d'études qui rapportent des résultats pour chaque thème analytique, qu'il s'agisse de facilitateurs ou d'entraves. L'influence ou l'importance d'un facteur n'est pas fonction du nombre d'études qui en font état. En effet, l'identification des facteurs peut être influencée par les objectifs ou les méthodes utilisées dans les études (Oliver et al., 2014). Un facteur identifié dans une seule étude peut donc être significatif. Le nombre d'études associées à chaque facteur est donc présenté à titre indicatif et doit être interprété avec prudence.

3.4 | Institution et organisation

Les caractéristiques du pouvoir législatif, les relations sociales et la confiance, le soutien organisationnel et la disponibilité et l'accès sont les quatre thèmes analytiques identifiés dans la catégorie institution et organisation. Examinons maintenant les thèmes descriptifs qui relèvent de chacun de ces quatre thèmes analytiques, en commençant par les caractéristiques du pouvoir législatif. Certaines caractéristiques du pouvoir législatif sont considérées comme des facilitateurs, d'autres comme des obstacles. Une grande partie du travail législatif se fait en commissions, ce qui est considéré comme un facteur facilitant l'utilisation des résultats de recherche dans les assemblées législatives (Jewell et Bero, 2008; Girling et Gibbs, 2019; Bogenschneider et Bogenschneider, 2020; Rose et al., 2020). Les commissions axées sur la recherche (Jewell et Bero, 2008) et celles qui reçoivent et traitent des données de recherche dès le début de leurs travaux (Rose et al., 2020) facilitent l'utilisation des données. La bibliothèque est également considérée comme un facilitateur dans la mesure où ce service semble être perçu positivement par les législateurs ou législatrices (Feller et al., 1979; Girling et Gibbs, 2019). En revanche, le manque d'homogénéité au sein du corps législatif et l'absence d'obligation d'utiliser les données issues de la recherche sont considérés comme un obstacle (Geddes et al., 2018). La tendance à concentrer le pouvoir dans les mains des membres de haut rang qui ne sont pas toujours familiers avec les politiques fondées sur des preuves scientifiques a également été considérée comme un obstacle (Jewell et Bero, 2008), tout comme le remplacement fréquent des législateurs ou législatrices, qui entrave le développement et la durabilité de l'expertise au sein des assemblées législatives (Jewell et Bero, 2008). Enfin, la culture du consensus, qui limite la propension des membres des commissions à contester les informations, est également considérée comme un obstacle à l'utilisation des résultats de recherche (Kenny et al., 2017).

Les relations et la confiance peuvent être considérées comme des institutions sociales essentielles formant des communautés de travail. Ce thème analytique n'est pas nouveau et est largement débattu dans le domaine. L'un des deux essais randomisés contrôlés de l'étude a testé l'effet d'une intervention à multiples facettes, dont l'une des composantes consistait à mettre en relation personnes chercheuses et législatrices afin d'alimenter ces dernières en résultats de recherche (Crowley et al., 2021). Cette étude a révélé un effet positif et statistiquement significatif sur l'utilisation conceptuelle de la recherche (aucun effet sur l'utilisation instrumentale et symbolique). Plusieurs autres études observationnelles montrent que l'utilisation des preuves de recherche est facilitée lorsque la personne législatrice connaît celle qui fournit les informations et lui fait confiance (Guston et al., 1997; Dodson et al., 2015; Brownson et al., 2016; Purtle et al., 2016; Gollust et al., 2017; Bogenschneider et al., 2019a; Bogenschneider et al., 2019b; Woodruff et Roberts, 2019; Bogenschneider et Bogenschneider, 2020; Rose et al., 2020; Woodruff et Roberts, 2020; Bogenschneider et al., 2021; Crowley et al., 2021). D'autre part, des études montrent que les relations sociales et la confiance peuvent également constituer un obstacle à l'utilisation des données de recherche pour les raisons suivantes : la tendance des législateurs ou législatrices à faire davantage confiance aux personnes qu'ils connaissent qu'aux résultats de recherche (Woodruff et Roberts, 2019; Woodruff et Roberts, 2020), la réduction de la pensée critique en raison des relations sociales avec leurs pairs (Jewell et Bero, 2008; Jones et Louis, 2018) et le fait que les scientifiques ne communiquent pas toujours d'une manière adaptée au cadre de l'élaboration des politiques (Gollust et al., 2017). Le manque de confiance mutuelle entre personnes chercheuses et

législatrices (Gollust et al., 2017) ainsi que le manque de confiance dans la crédibilité et la neutralité des scientifiques ont également été considérés comme des obstacles à l'utilisation (Feller et al., 1979; Jewell et Bero, 2008; Bogenschneider et al., 2019a; Bogenschneider et al., 2019b; Bogenschneider et Bogenschneider, 2020; Bogenschneider et al., 2021).

Le soutien organisationnel est également un thème d'analyse qui contient des facteurs facilitateurs et des facteurs d'entrave. D'une part, la présence de personnel chargé de trouver des résultats de recherche dans les commissions (Kenny et al., 2017; Rose et al., 2020) et, d'autre part, une intervention conjuguant l'évaluation des besoins et la mise en relation des bureaux de l'assemblée législative avec des scientifiques préalablement formés à l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes (Crowley et al., 2021) se sont avérées être des facteurs facilitants. En revanche, la difficulté pour le personnel de sélectionner et de traduire les données de recherche (Guston et al. 1997), le manque de personnel (Jewell et Bero, 2008; Kenny et al., 2017; Girling et Gibbs, 2019; Rose et al., 2020) et le manque de financement pour la bibliothèque ou le personnel (Guston et al., 1997; Jewell et Bero, 2008; Kenny et al., 2017; Girling et Gibbs, 2019; Rose et al., 2020) ont été considérés comme des obstacles à l'utilisation des résultats de recherche.

La disponibilité et l'accessibilité sont le dernier thème analytique identifié dans la catégorie des institutions et des organisations. L'accessibilité des données de recherche (Kenny et al., 2017; Geddes et al., 2018; Bogenschneider et al., 2019a; Bogenschneider et al., 2019b; Rose et al., 2020; Geddes, 2021), le fait que les données de recherche soient disponibles et accessibles lorsqu'une fenêtre d'opportunité s'ouvre (Purtle et al., 2016; Kenny et al., 2017; Mosley et Gibson, 2017; Geddes et al., 2018; Rose et al., 2020; Geddes, 2021) et la capacité des personnes qui fournissent les informations à réagir rapidement lorsque des problèmes se posent (Jewell et Bero, 2008) ont été considérés comme des facteurs facilitant l'utilisation. Le manque d'opportunité et le fait de recevoir rarement des résultats de recherche non sollicités (Kenny et al., 2017; Rose et al., 2020) ainsi que le manque d'accès ou d'abonnement aux bases de données bibliographiques (Guston et al., 1997; Dodson et al. 2015; Bogenschneider et al., 2019a; Bogenschneider et Bogenschneider, 2020) ont été considérés comme des obstacles à l'utilisation des données de recherche.

3.5 | Caractéristiques de la recherche

Les caractéristiques de la recherche constituent une catégorie de facteurs bien connue dans le domaine d'étude. Nous avons identifié deux thèmes analytiques dans cette catégorie, à savoir la forme et le contenu. Examinons les thèmes descriptifs de ces deux thèmes analytiques. Tout d'abord, en ce qui concerne la forme, les études incluses ne rapportent que des résultats sur les facteurs facilitateurs (voir figure 4). Plus précisément, les résultats de recherche communiqués de manière concise, claire et compréhensible pour les non-spécialistes (Guston et al., 1997; Brownson et al., 2016; Purtle et al., 2016; Kenny et al., 2017; Geddes et al., 2018; Purtle et al., 2018; Rose et al., 2020) et présentés de façon à mettre en évidence la manière dont ils affectent des groupes ou des individus spécifiques (Jewell et Bero, 2008) ont été considérés comme des facteurs facilitant l'utilisation des preuves de recherche par les législateurs ou législatrices.

En ce qui concerne le contenu, certaines des études incluses ont mis en évidence des facteurs facilitateurs et/ou des obstacles. L'inclusion de recommandations d'action (Brownson et al., 2016; Purtle et al., 2016), de statistiques (Brownson et al., 2011; Kenny et al., 2017; Geddes et al., 2018; Rose et al., 2020), y compris celles collectées de manière routinière et standardisée (Gerrits et al. 2019), d'analyses coûts-avantages (Jewell et Bero, 2008, p. 2016; Brownson et al., 2016; Purtle et al., 2016; Purtle et al., 2018) et l'analyse de l'impact budgétaire (Purtle et al., 2018), ainsi que les études de cas et l'analyse comparative internationale (Kenny et al., 2017; Rose et al., 2020) ont été considérées comme facilitant l'utilisation de preuves de recherche dans les assemblées législatives. Les données de recherche accompagnées d'histoires ou d'anecdotes ont également été considérées comme un facteur de facilitation (Mosley et Gibson, 2017; Geddes et al., 2018; Woodruff et Roberts, 2019; Woodruff et Roberts, 2020; Geddes, 2021).

En ce qui concerne le contenu des recherches, celles qui ne sont pas à jour (Dodson et al. 2015) ou qui comprennent un vocabulaire qualitatif (Kenny et al., 2017) ont été considérées comme un obstacle à l'utilisation. L'utilisation des preuves de recherche a également été entravée par des résultats qui ne correspondent pas aux conclusions d'autres sources (Kenny et al., 2017; Girling et Gibbs, 2019; Bogenschneider et Bogenschneider, 2020; Rose et al., 2020) et aux besoins ou aux sentiments de l'électorat (Girling et Gibbs, 2019), qui ne sont pas acceptés par un groupe de pression auquel le législateur ou la législatrice fait confiance (Guston et al., 1997) ou encore qui prouvent que les personnes législatrices ont tort (Kenny et al., 2017; Rose et al., 2020).

3.6 | Contexte

Le contexte de l'élaboration des politiques et la dimension politique du travail législatif influencent également l'utilisation des résultats de recherche. Trois thèmes analytiques entrent dans cette catégorie : les caractéristiques de l'enjeu, les groupes d'intérêt et les contraintes du travail législatif. Les caractéristiques de l'enjeu concernent les facilitateurs et les obstacles, tandis que les deux autres thèmes ont été considérés uniquement comme des entraves (voir figure 4). Examinons maintenant les thèmes descriptifs qui relèvent de chacun de ces trois thèmes analytiques, en commençant par les caractéristiques de l'enjeu.

La méconnaissance de l'enjeu par la personne législatrice ou le fait qu'elle n'ait pas encore de position claire rend plus probable l'utilisation des résultats de recherche (Asen et Gent, 2019; Bogenschneider et Bogenschneider, 2020; Rose et al., 2020). Il en va de même lorsque l'enjeu est important pour les personnes législatrices ou leur électorat (Brownson et al., 2016; Purtle et al., 2016; Rose et al., 2020). Le fait qu'un enjeu entre en résonance avec les données existantes peut également faciliter l'utilisation des résultats de recherche (Jewell et Bero, 2008). D'autre part, les caractéristiques des enjeux semblent entraver l'utilisation des preuves de recherche dans les assemblées législatives. C'est le cas des enjeux saillants et très médiatisés qui attirent l'attention de l'électorat, des médias ou des groupes de pression (Asen et Gent 2019), des enjeux polarisants et controversés qui suscitent les passions (Jewell et Bero 2008; Kenny et al., 2017; Asen et Gent, 2019; Bogenschneider et al., 2019a) ou encore des enjeux bien connus qui fournissent aux législateurs ou législatrices une position par défaut (Asen et Gent, 2019). L'utilisation des résultats de recherche s'est également avérée moins probable lorsque les enjeux sont

définis par des récits (« un narratif ») qui ne sont pas liés aux résultats de recherche, mais qui attirent l'attention des décideurs ou décideuses politiques (Mosley et Gibson, 2017).

En ce qui concerne le thème analytique des groupes d'intérêt, certaines études ont montré que les actions de ceux-ci sont perçues comme nuisibles à l'utilisation des résultats de recherche par les personnes législatrices. Plus précisément, ces dernières ont indiqué que les groupes d'intérêt peuvent diffuser des données de mauvaise qualité, promouvoir des études mal conçues ou attaquer les preuves de recherche (Jewell et Bero, 2008). Les consultants et les groupes d'intérêt excellent également dans l'art d'aborder des questions ciblées dans des délais très courts, de manière à répondre aux besoins des législateurs ou législatrices (Jones et Louis, 2018; Rose et al., 2020).

Enfin, des obstacles liés aux limitations inhérentes au travail législatif (troisième thème analytique) ont été observés dans plusieurs études. Il s'agit de la charge de travail, du manque de temps et de la pression pour prendre des décisions rapides (Guston et al., 1997; Jewell et Bero, 2008; Dodson et al., 2015; Gollust et al., 2017; Jou et al., 2018; Girling et Gibbs, 2019; Bogenschneider et Bogenschneider, 2020; Rose et al., 2020), de la surcharge d'informations (Jewell et Bero, 2008; Dodson et al., 2015; Gollust et al., 2017; Girling et Gibbs, 2019; Rose et al., 2020), et le fait que l'élaboration des politiques est un exercice qui implique d'autres éléments que les preuves de recherche et surtout des objectifs concurrents (Guston et al., 1997; Jewell et Bero, 2008; Jones et Louis, 2018; Girling et Gibbs, 2019).

3.7 | Caractéristiques individuelles

La dernière catégorie de facteurs issus de la synthèse thématique concerne les caractéristiques individuelles des personnes législatrices. Les résultats de cette catégorie ont été regroupés sous deux thèmes analytiques, à savoir l'expérience, les connaissances et les compétences, et l'attitude ou les croyances à l'égard des résultats de recherche. Certaines caractéristiques individuelles ont été considérées comme des facilitateurs, d'autres comme des obstacles. Comme nous l'avons fait pour les trois catégories de facteurs précédentes, nous allons maintenant examiner les thèmes descriptifs qui relèvent de ces deux thèmes analytiques, en commençant par l'expérience, les connaissances et les compétences.

Sous le thème analytique de l'expérience, des connaissances et des compétences, les facteurs facilitateurs comprennent le niveau d'expérience des membres du corps législatif dans le but de savoir comment la recherche peut être utilisée pendant les procédures parlementaires orales (Kenny et al., 2017), l'expertise des législateurs ou législatrices et de leur personnel (Kenny et al., 2017) et le fait de savoir comment enquêter sur les questions fondamentales liées à la qualité de la recherche (Jewell et Bero, 2008). Du côté des obstacles, on note une mauvaise compréhension de la recherche, notamment la difficulté de distinguer les résultats de recherche d'autres types d'informations (Feller et al., 1979; Jewell et Bero, 2008; Geddes et al., 2018; Girling et Gibbs, 2019; Rose et al., 2020), la difficulté de localiser les sources et de rechercher des données de recherche (Dodson et al., 2015; Jou et al., 2018; Girling et Gibbs, 2019; Rose et al., 2020) et la difficulté de discerner ce qui est valide (Guston et al., 1997; Jewell et Bero, 2008; Girling et Gibbs, 2019).

L'attitude ou les convictions des personnes législatrices à l'égard des résultats de recherche sont un thème récurrent dans la littérature depuis de nombreuses années. Ce thème analytique comporte à la fois des facteurs favorables et des obstacles. Les attitudes et croyances positives à l'égard des résultats de recherche prédisposent les législateurs ou législatrices à en utiliser. Ces prédispositions favorables sont la perception que les résultats de recherche répondent aux préoccupations, aux besoins ou aux priorités de l'électorat (Brownson et al., 2016; Purtle et al., 2016) et des personnes législatrices ou de leur personnel (Purtle et al., 2016; Kenny et al., 2017; Mosley et Gibson, 2017), sont crédibles (Rose et al., 2020), permettent de nouvelles façons de penser (Bogenschneider et al., 2013) et peuvent conduire à des applications pratiques (Geddes et al., 2018). En ce qui concerne les prédispositions attitudinales qui entravent l'utilisation des résultats de recherche, les études ont révélé un manque d'intérêt pour ceux-ci (Guston et al., 1997; Jewell et Bero, 2008), une préférence pour les anecdotes plutôt que pour des preuves de recherche (Jewell et Bero, 2008; Woodruff et Roberts, 2019; Woodruff et Roberts, 2020), une perception selon laquelle la recherche est biaisée, manque de crédibilité et de neutralité (Feller et al., 1979; Dodson et al., 2015; Gollust et al., 2017; Geddes et al., 2018; Girling et Gibbs, 2019; Bogenschneider et Bogenschneider, 2020; Woodruff et Roberts, 2020; Bogenschneider et al., 2021), a des implications pratiques limitées ou répond aux mauvaises questions (Feller et al., 1979; Guston et al., 1997; Dodson et al., 2015; Kenny et al., 2017; Geddes et al., 2018) et que les preuves sont trop incertaines (Guston et al., 1997; Geddes et al., 2018).

3.8 | En quoi cela diffère-t-il du pouvoir exécutif ?

Quelques études ont comparé l'utilisation des preuves de recherche entre le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif. Une étude transversale menée aux États-Unis montre que les fonctionnaires sont beaucoup plus nombreux à utiliser des résultats de recherche que les personnes législatrices ou leur personnel. Elle conclut que les fonctionnaires doivent faire plus d'efforts pour trouver des données de recherche (Bogenschneider et al., 2013). Quant au type d'utilisation, Jones et Louis (2018, p. 386) ont constaté que « les responsables politiques étaient plus souvent décrits comme recherchant des preuves pour étayer les conclusions auxquelles ils étaient déjà parvenus, tandis que les bureaucrates étaient décrits comme recherchant des preuves pour éclairer la décision à prendre ».

L'une des deux études expérimentales incluses dans la revue a évalué l'effet du type de données contenues dans une note d'information sur l'utilisation de celle-ci par trois populations distinctes, à savoir les personnes législatrices, le personnel parlementaire et les cadres du pouvoir exécutif (Brownson et al., 2011). Cette étude utilise la prévention du cancer du sein (mammographie) comme cas d'étude. La manipulation expérimentale consiste à tester différentes versions de la note d'information, notamment avec des données par rapport à des récits individuels ou encore des informations locales par rapport à des informations étatiques. Les résultats montrent que les législateurs ou législatrices utilisent davantage la note d'information que le personnel parlementaire législatif et les cadres du pouvoir exécutif. En outre, ils préfèrent les dossiers contenant des statistiques à ceux contenant des histoires/récits. Cette constatation pourrait s'expliquer par le fait que l'un des facteurs facilitant l'utilisation est la présence de données de recherche, y compris de statistiques (Kenny et al., 2017; Geddes et al., 2018; Rose et al., 2020), tandis que le vocabulaire qualitatif est considéré comme un obstacle (Kenny et al., 2017). Une autre constatation intéressante est que les membres du personnel parlementaire les plus instruits ont utilisé la note moins souvent que ceux qui ne sont pas titulaires d'un

diplôme d'études supérieures. Les auteurs et autrices suggèrent que cela pourrait s'expliquer par une plus grande familiarité du personnel plus éduqué avec la question traitée. Cette interprétation converge avec les résultats de notre synthèse thématique, qui montre que la familiarité avec la question est considérée comme un obstacle à l'utilisation des données probantes (Asen et Gent, 2019).

Enfin, une étude qualitative portant sur les personnes législatrices, les fonctionnaires de l'exécutif et les partenaires jouant un rôle dans la défense des intérêts dans l'État du Minnesota a révélé que si les législateurs ou législatrices semblent davantage préoccupés par le manque de temps et de ressources, les fonctionnaires interrogés considèrent les problèmes de communication et de mise en réseau comme des défis plus importants (Jou et al., 2018).

4 | DISCUSSION ET CONCLUSIONS

Cette revue systématique visait à identifier et à décrire la recherche sur le type d'utilisation et les obstacles et facilitateurs de l'utilisation des résultats de recherche au sein du pouvoir législatif. Ce cadre d'élaboration des politiques est par nature plus politisé que la fonction publique au service du pouvoir exécutif. L'étude a révélé que parmi les trois types d'utilisation bien documentés dans la littérature, l'utilisation symbolique ou tactique est celle qui a été observée dans la plupart des études, suivie de l'utilisation conceptuelle et instrumentale. La prépondérance de l'utilisation symbolique ou tactique pourrait s'expliquer par la nature même du travail législatif, où le débat contradictoire joue un rôle important. L'étude a mis en évidence d'autres types d'utilisation exclusivement applicables aux législatures, notamment dans la préparation des questions et des débats au sein de l'Assemblée et des commissions, et dans la construction d'un consensus.

L'étude a également identifié plusieurs catégories de facteurs regroupés en thèmes analytiques et descriptifs. Bien que les résultats de notre examen ne soient pas directement comparables à ceux de revues antérieures (par exemple, Oliver et al. [2014]), l'une des similitudes est l'importance de facteurs tels que la disponibilité et l'accès, le soutien organisationnel, les caractéristiques de la recherche (forme et contenu), les relations sociales et la confiance, l'attitude des décideurs ou décideuses politiques à l'égard des résultats de recherche, ainsi que les connaissances et les compétences. Il s'avère que ces facteurs jouent un rôle dans l'explication de l'utilisation de la recherche dans les assemblées législatives. D'autre part, notre revue a mis en évidence des facteurs qui ne semblent pas ressortir aussi clairement des études non spécifiques aux assemblées législatives. C'est le cas des facteurs liés aux caractéristiques des assemblées législatives (c'est-à-dire l'organisation du travail en commission, le rôle de la bibliothèque) et des facteurs liés au contexte stratégique et politique, en particulier les caractéristiques des enjeux et les groupes d'intérêt. En ce qui concerne les groupes d'intérêt, les études présentées dans notre revue montrent que leurs actions peuvent nuire à l'utilisation des résultats de recherche, notamment par leur capacité à gagner la confiance des personnes législatrices et à fournir des informations biaisées ou incomplètes en temps utile.

La plupart des études sont basées sur des entretiens ou des enquêtes auprès des personnes législatrices ou de leurs collaboratrices et collaborateurs. Les entretiens qualitatifs ont été la principale méthode de collecte de données. C'est compréhensible et potentiellement bénéfique dans la mesure où les

entretiens permettent aux facteurs d'émerger naturellement de la bouche des législateurs ou législatrices. En revanche, dans les enquêtes avec des listes fermées de facteurs, les scientifiques dictent en quelque sorte les facteurs énumérés et donc les résultats. Peu d'études ont utilisé l'analyse de contenu des procédures législatives dans les chambres ou les commissions, ce qui permet un examen objectif de la manière dont les législateurs ou législatrices mobilisent publiquement les données de la recherche dans les débats. En outre, l'identification de deux essais randomisés contrôlés montre bien qu'il est possible de mener des expériences dans les assemblées législatives.

La précision des critères de sélection, associée à une stratégie de recherche professionnelle dans les bases de données, permet de considérer l'étude comme raisonnablement complète. Bien que l'examen n'ait pas suivi un protocole prépublié, un protocole a été tout de même utilisé pour guider le processus d'examen. En outre, toutes les étapes du processus d'examen ont été réalisées avec des personnes codeuses doubles ou triples. Les principales limites de l'analyse sont l'utilisation moins systématique et moins structurée des bases de données pour identifier la littérature grise (par exemple Google) et le fait que nous n'avons pas interrogé les auteurs et autrices sur le terrain pour identifier les références. Une autre limite est que nous n'avons pas analysé le risque de biais dans les études incluses. Comme Oliver et al. (2014), nous avons cherché à identifier et à catégoriser les facteurs plutôt qu'à synthétiser les estimations des relations causales entre des variables.

Nous aurions souhaité examiner l'existence de tendances dans les résultats en fonction du type de législature. Cela n'a pas été possible, car toutes les études incluses ont été menées dans des législatures bicamérales. Il serait intéressant, dans le cadre de futures recherches, d'examiner les différences entre les modes et les facteurs d'utilisation entre la chambre basse et la chambre haute (Chambre des représentants et Sénat). Par ailleurs, le déséquilibre entre le nombre d'études réalisées dans le cadre de systèmes présidentiels et parlementaires est tel qu'il n'a pas été possible d'examiner les différences dans le type d'utilisation et les facteurs entre les deux systèmes. Ce créneau de recherche demeure encore majoritairement américain. Bien que nous ayons interrogé les bases de données francophones, nous n'avons pas trouvé d'études sur les législatures francophones répondant aux critères de sélection.

L'identification et la synthèse d'idées visant à optimiser l'utilisation des résultats de recherche dans les assemblées législatives n'entrent pas dans le champ de la revue. Néanmoins, les résultats de l'étude peuvent fournir quelques pistes à explorer. Les personnes législatrices sont très occupées, manquent de temps et doivent s'informer et prendre des décisions à court terme en fonction des questions du jour. Ils ont tendance à faire confiance et à s'appuyer sur des unités de soutien intra-législatives non partisans telles que la bibliothèque et le personnel des commissions. Dans la mesure où l'un des obstacles les plus courants est la perception que les résultats de recherche sont biaisés, incertains ou manquent de neutralité, le renforcement de la capacité organisationnelle des corps législatifs à collecter, évaluer et synthétiser les résultats de recherche d'une manière non partisane est susceptible de constituer une voie prometteuse. En dotant les assemblées législatives de structures neutres pour l'évaluation et la diffusion rapides des résultats de recherche, les législateurs ou législatrices disposeraient d'un moyen de valider la qualité de certaines des informations dont ils sont bombardés, notamment par les groupes d'intérêt et les médias.

CONFLITS D'INTÉRÊTS

Les auteurs et autrices déclarent qu'il n'y a pas de conflit d'intérêts.

DÉTAILS DU FINANCEMENT

Ce travail a été soutenu par le Fonds de recherche du Québec (3 fonds) sous la subvention [numéro GQ130925].

DÉCLARATION DES CONTRIBUTEURS ET CONTRIBUTRICES

MO, EM, SJ, FG et MB ont conceptualisé et conçu le protocole de l'étude. SR a développé et mis en œuvre la recherche documentaire. MB a coordonné les processus de sélection et d'extraction. MB, AC et AC ont examiné les articles sur la base du titre et du résumé et sur la base du texte intégral, ont réalisé le branchement et l'extraction des données. MO a revérifié la sélection et l'extraction. MO et MB ont réalisé la synthèse thématique, qui a ensuite été examinée et approuvée par EM, SJ, FG, AC et AC. MO a rédigé le manuscrit. MB, EM, SJ, FG, AC, AC et SR ont revu et approuvé le manuscrit.

REMERCIEMENTS

Nous remercions les évaluateurs ou évaluatrices anonymes pour la qualité et le professionnalisme de leur travail. Leurs commentaires et suggestions ont permis d'améliorer le manuscrit.

DONNÉES COMPLÉMENTAIRES

Consulter le site <https://www.openicpsr.org/openicpsr/project/180061>.

AFFILIATION DES AUTRICES ET AUTEURS

Mathieu Ouimet, Ph.D.

Professeur titulaire | Département de science politique | Université Laval

Morgane Beaumier, M.A.

Doctorante | Département de science politique | Université Laval

Adrien Cloutier, M.A.

Doctorant | Département de science politique | Université Laval

Alexandre Côté

Étudiant | Département de science politique | Université Laval

Eric Montigny, Ph.D.

Professeur agrégé | Département de science politique | Université Laval

François Gélinau, Ph.D.

Professeur titulaire | Département de science politique | Université Laval

Steve Jacob, Ph.D.

Professeur titulaire | Département de science politique | Université Laval

Stéphane Ratté, Ph.D.

Enseignant | Collège de Maisonneuve

RÉFÉRENCES

- Amara, N. et al. 2004. New evidence on instrumental, conceptual, and symbolic utilization of university research in government agencies, *Science Communication*, 26(1) : 75-106.
- Asen, R. et Gent, W. 2019. 'Reconsidering symbolic use: a situational model of the use of research evidence in polarised legislative hearings', *Evidence & Policy: A Journal of Research, Debate and Practice*, 15(4): 525-541.
- Balzacq, T et al. 2014. *Fondements de science politique*, Louvain-la-Neuve : De Boeck.
- Bogenschneider, K. et al. 2013. Policymakers' use of social science research: looking within and across policy actors, *Journal of Marriage and Family*, 75(2): 263-275.
- Bogenschneider, K. et al. 2019a. Realizing the promise of research in policymaking : theoretical guidance grounded in policymaker perspectives', *Journal of Family Theory & Review*, 11(1):127-147.
- Bogenschneider, K. et al. 2019b. 'Revisiting Theory on Research Use: Turning to Policymakers for Fresh Insights', *American Psychologist*,74.
- Bogenschneider, K. et al. 2021. A window into youth and family policy: State policymaker views on polarization and research utilization', *American Psychologist*, 76(7): 1143.
- Bogenschneider, K. et Bogenschneider, B.N. 2020. Empirical evidence from state legislators: how, when, and who uses research, *Psychology Public Policy and Law*, 26(4): 413-424.
- Brownson, R.C. et al. 2011. Communicating evidence-based information on cancer prevention to state-level policy makers, *JNCI: Journal of the National Cancer Institute*, 103(4): 306-316.

- Brownson, R.C. et al. 2016. Framing research for state policymakers who place a priority on cancer, *Cancer Causes & Control*, 27(8): 1035-1041.
- Cairney, P. 2016. *The politics of evidence-based policy making*. Palgrave MacMillan.
- Crowley, D.M. et al. 2021. Lawmakers' use of scientific evidence can be improved, *Proceedings of the National Academy of Sciences*, 118(9): p. e2012955118.
- Dodson, E.A. et al. 2015. State legislators' sources and use of information: bridging the gap between research and policy, *Health Education Research*, 30(6): 840-848.
- Feller, I. et al. 1979. Scientific and technological information in state legislatures, *American Behavioral Scientist* 22(3): 417-436.
- Geddes, M. et al. 2018. A recipe for impact? Exploring knowledge requirements in the UK Parliament and beyond', *Evidence & Policy: A Journal of Research, Debate and Practice*, 14(2): 259-276.
- Geddes, M. 2021. The webs of belief around 'evidence' in legislatures: The case of select committees in the UK House of Commons, *Public Administration*, 99(1): 40-54.
- Gerrits, R.G. et al. 2019. Statistics in Dutch policy debates on health and healthcare', *Health Research Policy and Systems*, 17.
- Girling, K. et Gibbs, K. 2019. *Une analyse de la collecte et de l'utilisation de l'information par les parlementaires canadiens*, Ottawa, Canada: Evidence for Democracy.
- Gollust, S.E. et al. 2017. Mutual distrust: perspectives from researchers and policy makers on the research to policy gap in 2013 and recommendations for the future', *Inquiry-the Journal of Health Care Organization Provision and Financing*, 54.
- Guston, D.H. et al. 1997. The demand for and supply of technical information and analysis in state legislatures, *Policy Studies Journal*, 25: 451-469.
- Jewell, C.J. et Bero, L.A. 2008. "Developing good taste in evidence": Facilitators of and hindrances to evidence-informed health policymaking in state government', *Milbank Quarterly*, 86(2): 177-208.
- Jones, D.K. et Louis, C.J. 2018. Using evidence to inform state health policy making: lessons from four states comparing Obamacare and infant mortality, *Journal of Health Politics Policy and Law*, 43(3): 377-399.
- Jou, J. et al. 2018. Using obesity research to shape obesity policy in Minnesota: stakeholder insights and feasibility of recommendations', *Journal of Public Health Management and Practice*, 24(3): 195-203.
- Kenny, C. et al. 2017. *The Role of Research in the UK Parliament*, Londres, Royaume-Uni: Houses of Parliament.
- Landry, R. et al. 2003. The extent and determinants of the utilization of university research in government agencies, *Public Administration Review* 63(2): 192-205.

-
- Mosley, J.E. et Gibson, K. 2017. Strategic use of evidence in state-level policymaking: matching evidence type to legislative stage, *Policy Sciences* 50(4): 697-719.
- Oliver, K. et al. 2014. A systematic review of barriers to and facilitators of the use of evidence by policymakers, *BMC Health Services Research*, 14(1): 1-26.
- Purtle, J. et al. 2016. Uses of research evidence by state legislators who prioritize behavioral health issues (Utilisation des résultats de la recherche par les législateurs des États qui donnent la priorité aux questions de santé comportementale). *Psychiatric Services* 67(12): 1355-1361.
- Purtle, J. et al. 2018. 'Audience segmentation to disseminate behavioral health evidence to legislators: an empirical clustering analysis', *Implementation Science*, 13.
- Rose, D.C. et al. 2020. Improving the use of evidence in legislatures: the case of the UK parliament, *Evidence & Policy: A Journal of Research, Debate and Practice*. 16(4): 619-638.
- Weiss, C.H. 1979. The many meanings of research utilization, *Public Administration Review* 39(5): 426-431.
- Woodruff, K. et Roberts, S.C.M. 2019. "Alcohol During Pregnancy? Nobody does that anymore": State legislator's use of evidence in making policy on alcohol use in pregnancy, *Journal of Studies on Alcohol and Drugs*, 80(3): 380-388.
- Woodruff, K. et Roberts, S.C.M. 2020. "My good friends on the other side of the aisle aren't bothered by those facts": US State legislators' use of evidence in making policy on abortion, *Contraception*, 101(4): 249-255.

CITATION SUGGÉRÉE

Ouimet, M., Beaumier, M., Cloutier, A., Côté, A., Montigny, E., Gélinau, F., Jacob, S. et Ratté, S. (2023). Utilisation des résultats de recherche dans les assemblées législatives : une revue systématique. *Revue sur le transfert et l'utilisation des connaissances*, 7(4).
<https://doi.org/10.18166/tuc.2023.7.4.44>



ISSN | 2369-8896

www.revue-tuc.ca



Cet article est mis à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons
Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage dans les Mêmes Conditions 4.0 International